



INSEE
AUVERGNE



INSEE auvergne

La Lettre → n° 31

novembre 2005

Économie

Commerce extérieur auvergnat :
des exportations spécialisées

En 2003, l'Auvergne se situe parmi les régions les plus spécialisées pour ses exportations. Chimie organique, caoutchouc et biens pharmaceutiques sont les produits-phares des exportations régionales. Leur importance dans les échanges en fait une spécificité auvergnate.

La majorité des exportations est destinée à l'Union européenne. Elles sont le fait de quelques établissements : 10 % des établissements exportateurs réalisent 90 % du chiffre d'affaires total à l'exportation.

Le département du Puy-de-Dôme abrite la moitié des établissements auvergnats exportateurs.

Farid BOUAGAL, INSEE

Des exportations très spécialisées dans la chimie organique, le caoutchouc et la pharmacie

Si l'Auvergne ne fait pas partie des régions métropolitaines les plus exportatrices, elle apparaît comme l'une des plus spécialisées au regard des produits qu'elle exporte. Elle se classe ainsi au 3^e rang national pour son degré de spécialisation. Trois branches d'activité réalisent 40 % des exportations en valeur : la chimie organique, le caoutchouc et la pharmacie.

Seules les régions Midi-Pyrénées et Franche-Comté sont plus spécialisées, l'une dans l'industrie aéronautique (73 % des exportations), l'autre dans l'industrie automobile (48 % des exportations).

Ces deux régions ont en commun d'abriter un établissement qui réalise un très gros chiffre d'affaires à l'export : Airbus en Midi-Pyrénées et Peugeot en Franche-Comté.

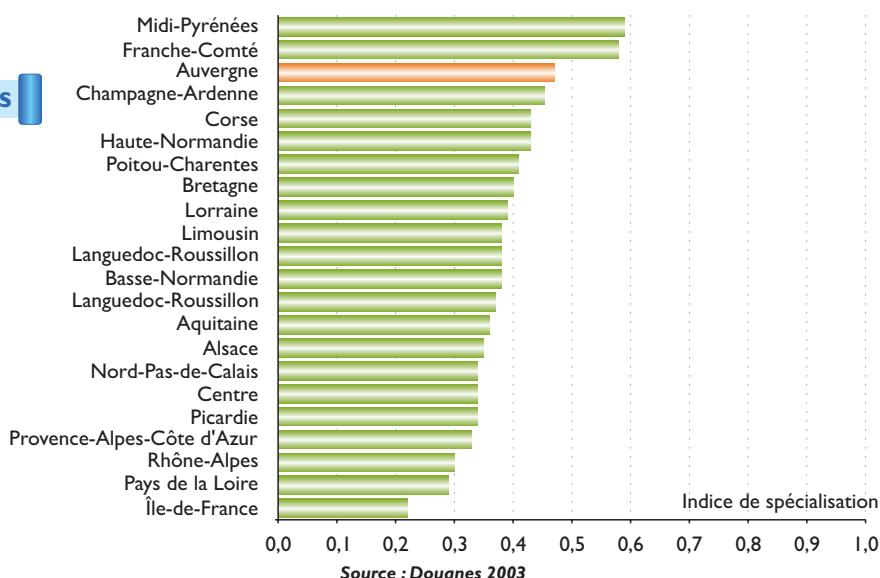
Economie

L'Auvergne très spécialisée dans ses exportations

Note de lecture :

L'indice de spécialisation mesure la spécialisation des exportations de la zone dans une gamme plus ou moins importante de produits.

Plus l'indice est proche de un, plus les exportations sont concentrées dans quelques produits.



Principes actifs, médicaments et pneumatiques : produits-phares de l'exportation régionale

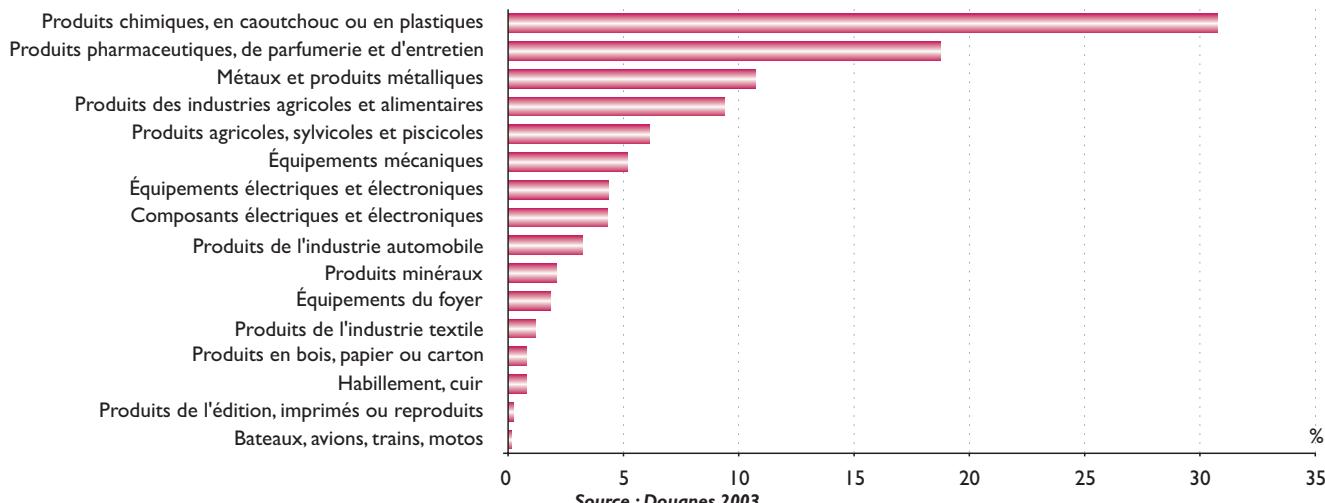
L'Auvergne exporte des produits de la chimie organique (15% des exportations en valeur), plus précisément des principes actifs entrant dans la composition de produits pharmaceutiques.

Avec 60 % des exportations auvergnates des produits de la chimie organique, le département de la Haute-Loire en est le principal exportateur. Il compte notamment les labo-

ratoires Merck Sharp et Dohme-Chibret situés à Saint-Germain Laprade. La région exporte également des produits pharmaceutiques (15% des exportations). Les activités pharmaceutiques sont particulièrement bien implantées en Auvergne. La région bénéficie de l'implantation d'établissements de grands groupes internationaux (Aventis-Farma ou encore MSD-Chibret, déjà cité) de prestataires logistiques de laboratoires mondiaux et de centrales d'achat de médicaments à but humanitaire.

Enfin, avec 11 %, les produits en caoutchouc, essentiellement des pneumatiques, occupent la troisième place à l'export de la région. Le manufacturier Michelin, implanté principalement à Clermont-Ferrand, assure la quasi-totalité des exportations de ce secteur. ➤

Structures des exportations auvergnates par produits en 2003



Les biens intermédiaires : 50 % des exportations auvergnates

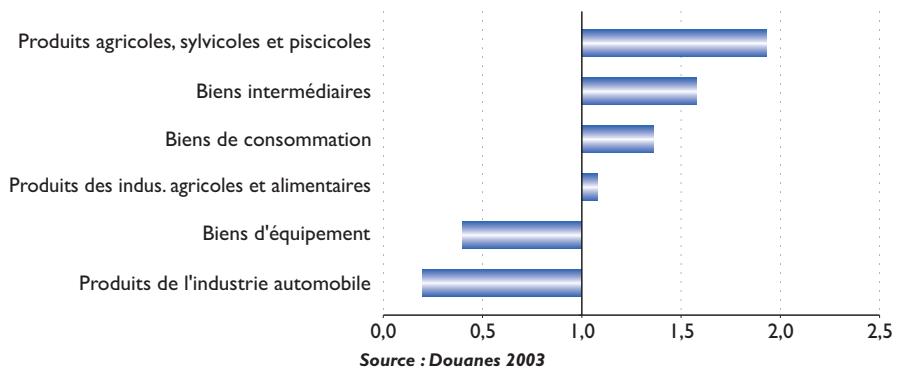
L'Auvergne se distingue de la métropole par l'importance des biens intermédiaires dans ses exportations. En 2003, ceux-ci représentent la moitié du chiffre d'affaires à l'export (CAE) de la région contre seulement un tiers pour la France métropolitaine. Le poids prédominant des secteurs chimie-caoutchouc-plastiques, de la métallurgie et de la transformation des métaux dans l'économie auvergnate explique en partie cet écart. Par ailleurs, grâce au commerce de produits pharmaceutiques, les biens de consommation occupent une place plus importante dans les exportations auvergnates qu'au niveau métropolitain, respectivement 22 % et 16 % des exportations.

Enfin, le caractère agricole de la région transparaît dans ses exportations. En effet, 15 % du CAE régional proviennent de la vente à l'étranger de produits issus de la filière agri-alimentaire (Industries agricoles et alimentaires et Agriculture), soit trois points de plus que le niveau métropolitain. ➤

Produits agricoles et biens intermédiaires,

spécialités auvergnates

*Indice de spécificité des exportations auvergnates par grands groupes de projets
(zone de référence : France métropolitaine)*



Note de lecture : un produit est sur-représenté si son indice de spécificité est supérieur à un. Un produit est sous-représenté si son indice est inférieur à un. L'indice de spécificité permet de comparer le poids d'un produit dans les exportations auvergnates avec le poids de ce produit dans les exportations françaises.

Les pneumatiques et les principes actifs appartiennent à la catégorie des biens intermédiaires. Les produits pharmaceutiques sont classés dans les biens de consommation.

L'Union européenne : principal débouché à l'exportation

Les premiers clients des établissements auvergnats sont les États membres de l'Union européenne. En 2003, les exportations vers ces pays représentent 60 %. L'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie sont des marchés privilégiés. À eux seuls, ils absorbent près de la moitié des ventes de la région sur les marchés extérieurs. Avec respectivement 16 % et 14 % des exportations, le Royaume-Uni et l'Italie sont des clients plus importants pour

l'Auvergne qu'ils ne le sont pour l'ensemble de la France métropolitaine (10 % et 9 %). En revanche, les exportations vers la Belgique, l'Espagne et le Portugal ont un poids relativement moins important en Auvergne.

L'importance de l'Afrique dans les exportations est une autre spécificité régionale. Ce continent représente 10 % du CAE de la région, soit quatre points de plus que le niveau national. Cette part est sensiblement la même

pour l'Asie et l'Amérique. Les États-Unis sont les premiers clients non européens. Ils se classent au 4^e rang derrière l'Allemagne, le Royaume-Uni, et l'Italie mais devant l'Espagne.

En 2003, ces cinq clients représentent 57 % du total des flux de marchandises vers l'étranger. Cependant cette part diminue au fil des années (62 % en 2000). Cette évolution traduit ainsi une diversification des partenaires de l'Auvergne. ➤

Union européenne, principal débouché des exportations auvergnates

Répartition géographique des exportations auvergnates et métropolitaines par zone en 2003

	Union Européenne	dont				Amerique	Afrique	Asie	Autres pays d'Europe	Australie, Océanie, Autres
		Allemagne	Royaume-Uni	Italie	Espagne					
Auvergne	62 %	16 %	16 %	14 %	7 %	11 %	10 %	9 %	7 %	1 %
France métro.	61 %	15 %	10 %	9 %	10 %	10 %	6 %	11 %	11 %	1 %

Source : Douanes 2003

► Des pneus pour le Royaume-Uni et des jeunes bovins pour l'Italie

En 2003, les biens intermédiaires représentent 80 % des exportations auvergnates vers le Royaume-Uni.

La région lui livre presque exclusivement des produits chimiques, en caoutchouc ou en plastique.

Cela s'explique par la présence en Angleterre de filiales de l'entreprise Michelin, où les produits sont centralisés pour être exportés à nouveau.

Les exportations vers l'Allemagne sont en revanche beaucoup plus diversifiées. Les biens intermédiaires re-

présentent le premier poste d'exportation. Les établissements auvergnats vendent en Allemagne des produits chimiques, en caoutchouc ou en plastique, mais aussi des métaux et produits métalliques. Les produits des industries agricoles et alimentaires et les biens de consommation (en particulier des produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien) constituent respectivement les deuxième et troisième postes d'exportation vers ce pays.

L'Auvergne vend à l'Italie surtout des produits issus de l'agriculture. Ceux-ci représentent le tiers des exportations vers ce pays. Les agriculteurs auvergnats vendent en particulier dans le sud de l'Italie des jeunes bovins (broutards) destinés à l'engraissement.

Près de la moitié des marchandises exportées sur le continent africain, notamment en Afrique occidentale (Nigeria, Togo, Burkina Faso...), sont des produits pharmaceutiques, de parfumerie et d'entretien. ►

► 10% des établissements exportateurs pour 90% du chiffre d'affaires à l'exportation

En 2003, en Auvergne, 10 % des établissements exportateurs réalisent 90 % du chiffre d'affaires à l'exportation. Dans la région, 1 200 établissements ont une activité exportatrice. Parmi eux, quatre sur dix emploient moins de cinq salariés et un quart en comptent plus de cinquante. Ces établissements sont en moyenne de plus grande taille que les établissements non exportateurs.

En matière d'exportation, les petits et grands établissements ne fonctionnent pas de la même manière. Pour les premiers, la taille et le manque de moyens matériels, humains et financiers conditionnent fortement leur vente à l'étranger. Ils prospectent ainsi rarement de nouveaux marchés et sont plutôt dans l'attente de bons de commande en provenance de l'étranger. Les PME ont besoin d'être encore plus réactives au marché en s'adaptant rapidement à la demande. Une solution consiste à mutualiser les efforts, ainsi les « Éleveurs du Pays vert » se regroupent pour exporter leurs broutards en Italie. En revanche, la prospection de nouveaux marchés est plus répandue dans les établissements de grande taille. ►

► Des chiffres d'affaires peu élevés

En Auvergne, 60 % des établissements exportateurs réalisent un CAE d'un montant inférieur à 50 000 euros. Ils sont 34 % à ne pas dépasser 10 000 euros de CAE. Ces proportions varient d'une activité à l'autre. Ainsi l'agriculture, les transports, la construction et le commerce de détail comptent en leur sein une majorité d'établissements dont le CAE est inférieur à 10 000 euros.

À l'inverse, les établissements industriels réalisent un chiffre plus élevé : 20 % d'entre eux ont un CAE supérieur à un million d'euros contre 8 % pour l'ensemble des établissements des autres secteurs (agriculture, commerce et services).

Par ailleurs, parmi les unités de moins de 20 salariés, 15 % ont un CAE supérieur au million d'euros. Ce ratio atteint 18 % pour les unités de 200 salariés ou plus. ►

60 % des établissements ont un CAE peu élevé

Répartition des établissements exportateurs auvergnats par tranches de CAE

Tranche de CAE (en milliers d'euros)	Part des établissements
Moins de 10	33,5 %
De 10 à moins de 50	24,2 %
De 50 à moins de 100	9,1 %
De 100 à moins de 500	15,0 %
De 500 à moins de 1000	4,4 %
De 1000 à moins de 5000	8,7 %
De 5000 à moins de 15000	3,8 %
Plus de 15000	1,2 %

Source : Douanes 2003

➤ Un établissement sur deux dans le Puy-de-Dôme

Le département du Puy-de-Dôme abrite la moitié des établissements exportateurs de la région.

La Haute-Loire et l'Allier en comptent un peu plus de 20 % chacun et le Cantal 6 %. Mais cette répartition varie sensiblement d'un secteur à l'autre.

Ainsi, dans la Métallurgie et transformation des métaux, 60 % des établissements exportateurs sont établis dans le Puy-de-Dôme.

La Haute-Loire héberge 70 % des établissements exportateurs appartenant à l'industrie textile et 50 % de ceux du

secteur Chimie, caoutchouc. Enfin, la représentation des secteurs de l'Agriculture et des IAA est davantage marquée dans l'Allier. Cette répartition sectorielle des établissements exportateurs reflète assez bien la structure économique des départements. ➤

Métallurgie dans le Puy-de-Dôme, textile et chimie en Haute-Loire, IAA dans l'Allier

Nombre d'établissements exportateurs par département selon le secteur d'activité en 2003

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Agriculture, sylviculture, pêche	10	4	5	10	29
Industrie	131	22	180	315	648
<i>dont Industrie agricole et alimentaire</i>	20	6	12	16	54
<i>Industrie des équipements du foyer</i>	5	6	9	19	39
<i>Industrie des équipements mécaniques</i>	16	1	10	25	52
<i>Industrie textile.</i>	2	1	33	11	47
<i>Chimie, caoutchouc, plastiques.</i>	13	2	51	33	99
<i>Métallurgie et transformation des métaux</i>	26	3	34	105	168
Construction	1	2	4	14	21
Commerce	85	31	55	152	323
<i>dont Commerce et réparation automobile</i>	21	12	20	50	103
<i>Commerce de gros</i>	53	17	31	70	171
<i>Commerce de détail, réparation</i>	11	2	4	32	49
Services	26	5	16	76	123
<i>dont Transports</i>	7	2	6	16	31
<i>Conseils et assistance</i>	10	0	6	27	43
Non communiqué	5	10	12	10	37
Total	258	74	272	577	1181

Source: Douanes 2003

➤ La place de l'Auvergne dans les exportations françaises

En 2002, l'Auvergne représente 1,8 % du Produit Intérieur Brut national et 1,4 % des exportations françaises. La région se situe au 19^e rang pour le PIB mais se place au 17^e rang des 22 régions métropolitaines pour les exportations.

Pourtant, relativement à son PIB, l'Auvergne ne se situe pas parmi les régions les plus exportatrices. En effet, sa propension à exporter, rapport entre les montants d'exportations et du PIB, s'établit à 17 % contre 22 % pour la France métropolitaine. La région se situe ainsi dans la deuxième moitié des régions françaises (14^e rang national) pour ce ratio.

Mais ce classement doit être relativisé car l'Auvergne ne possède pas de frontière avec l'étranger. Or ce sont les régions frontalières qui présentent une propension à exporter élevée comme l'Alsace (50 %) ou la Haute-Normandie (45 %).

Les statistiques fournies par les douanes excluent les exportations de produits militaires ou considérés comme stratégiques. Pour certaines régions, leurs ventes peuvent représenter un montant non négligeable de leur chiffre d'affaires total à l'export. Par ailleurs, la croissance des exportations auvergnates est similaire à celle de l'ensemble de la France (respectivement +18 % et +17 % entre 1999 et 2002), soit un rythme supérieur à la croissance de leur PIB (respectivement +10 % et +12 %). De plus, en Auvergne, le montant des exportations est traditionnellement supérieur à celui des importations.

La comptabilisation des échanges extérieurs

Les statistiques du commerce extérieur reposent sur l'exploitation des documents douaniers.

La ventilation des résultats nationaux du commerce extérieur par département (puis par région) dépend de la réglementation communautaire sur la nature des informations devant figurer sur les documents administratifs. Ainsi, cette ventilation n'est effectuée qu'au-delà d'un seuil minimum de 1 000 euros et d'une tonne pour les échanges extra-communautaires et de 100 000 euros par an pour les échanges intra-communautaires. En deçà de ces seuils, le département est codé « indéterminé ».

À l'exportation, le département de départ des marchandises mentionné est celui du lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'établissement qui exporte.

À l'importation, c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui est retenu et non le département du siège social de l'importateur.

La valeur des échanges prise en compte dans cette étude est la valeur en euros courants des marchandises au passage de la frontière. Cette comptabilisation est dite CAF/FAB : Coût Assurance Fret (valeur des marchandises au passage de la frontière française, comprenant les frais d'assurance et d'acheminement pour les importations) et Franco À Bord à notre frontière pour les exportations (valeur au départ de France).

La déclaration est établie par l'établissement lorsqu'il envoie des marchandises à l'étranger ou quand il en reçoit. Les statistiques du commerce extérieur sont donc le reflet des pratiques commerciales des établissements.

Ainsi, un veau exporté par un producteur auvergnat à un client italien sera enregistré comme une exportation auvergnate vers l'Italie, et ce quel que soit le lieu d'enregistrement de la déclaration.

Mais les choses se compliquent lorsque des intermédiaires intervennent. La même marchandise vendue à un négociant rhône-alpin qui la facturerait au client italien serait comptabilisée dans les exportations rhône-alpines.

Sont exclus des statistiques régionales :

- les réparations, l'admission temporaire (importation temporaire en exonération totale ou partielle des droits de douanes et de taxes), l'avitaillement, le placement en entrepôt sous douane de marchandises autres que le pétrole, le transit ... ;
- le matériel militaire qui est en revanche intégré dans la balance commerciale française ;
- les flux relatifs à certaines marchandises telles que l'or monétaire, les moyens de paiement et les valeurs ayant cours légal, les véhicules lanceurs de véhicules spatiaux ;
- les échanges de faible valeur (cf. supra).

Bibliographie

- Commerce extérieur 2003 Auvergne, CRCIA -
Pôle Observation et Territoires - juillet 2004

Note : L'ensemble de l'étude porte sur l'année 2003, dernière année pour laquelle on dispose de l'ensemble de l'information.

Directeur de la publication

- > René JEAN
Directeur régional de l'INSEE

Rédaction en chef

- > Pierre VALADOU
- > Daniel GRAS

Composition et mise en page

- > INSEE
- www.insee.fr/auvergne
- > Toutes les publications accessibles en ligne

Création maquette

- > Free Mouse 06 87 18 23 90

Impression

- > Imprimerie IMC

Crédit photo

- > INSEE Auvergne



3, place Charles de Gaulle
BP 120
63403 Chamalières Cedex
Tél. : 04 73 19 78 00
Fax : 04 73 19 78 09

> Vente

Tél. : 04 73 19 78 73

Prix du numéro : 2,2 €

Liens

<http://www.cordexa.org>
<http://www.missioneco.org/auvergne/>
<http://www.lekiosque.finances.gouv.fr/>

➤ Les mouvements de marchandises sont un des éléments d'appréciation du développement à l'international de l'Auvergne

Les échanges de marchandises ne constituent aujourd'hui que l'une des composantes des relations économiques internationales.

Dans le cadre de leur activité internationale, les établissements génèrent d'autres sources de revenus. Celles-ci proviennent notamment d'opérations de sous-traitance, de transferts de technologie, d'exploitation de licences et de brevets, de prises de participations financières dans des « joint-ventures ». Cependant, en l'absence d'une comptabilité analytique appropriée, plus l'établissement est petit plus il est, pour le moment, mal aisé de chiffrer de façon satisfaisante le montant de ces nouvelles sources de profit.